

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
4 octobre 2018**

**Présidence : M. Jacques-André Helfer**

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 606/18 relatif aux travaux de sécurisation et de renaturation du cours de La Brinaz, participation de la Commune de Grandson, où le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

- Article premier** D'autoriser la Municipalité à participer aux frais de réalisation des travaux de sécurisation et de renaturation du cours d'eau de la Brinaz pour la part communale de 2.5% ;
- Article 2** D'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 480'000.- ; le compte n°9141.34 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 3** De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- Article 4** D'amortir cet investissement net, estimé à CHF 231'250.- après déduction des indemnités d'expropriation, par les comptes n°s 430.331, 472.331, et 810.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019

Ainsi délibéré en séance du 4 octobre 2018.

Le Président :



Jacques-André Helfer



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich